



Retrouvez-nous sur le Web
www.epiceries-solidaires.org

Publication réalisée grâce au soutien de la DGAS (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur la climat, et Secrétariat d'Etat au logement).

Janvier 2010

Spécial APPROVISIONNEMENT n°3

Toute l'info du réseau A.N.D.E.S.

Programme d'approvisionnement des épiceries sociales et solidaires adhérentes au réseau A.N.D.E.S. en 2010

Le programme d'approvisionnement 2010

Sur le modèle du programme d'approvisionnement 2009, et grâce au soutien de la DGAS à travers un programme expérimental, l'A.N.D.E.S. propose à nouveau aux épiceries sociales et solidaires adhérentes au réseau une aide financière pour l'achat de denrées alimentaires (hors alcool).

Les épiceries souhaitant participer à ce programme d'approvisionnement recevront une enveloppe financière proportionnelle au nombre de personnes fréquentant leur structure. L'enveloppe allouée est de **150€ par famille en file active à l'année** avec un **plafond de 15 000€**.

Historique des enseignes partenaires :

En 2008 l'A.N.D.E.S. a lancé un appel d'offre afin de créer un partenariat avec les enseignes de la grande distribution. Le groupe Carrefour, à travers ses enseignes Carrefour, Carrefour Market et Champion, a fait la proposition la plus avantageuse en offrant une réduction conséquente de ses marges au profit du réseau des épiceries solidaires. L'enseigne Auchan a rejoint le programme en 2009.

Pour 2010, les enseignes partenaires du programme d'approvisionnement sont donc Carrefour, Carrefour Market, Champion et Auchan.

Ces partenariats ont un double avantage : celui, pour l'épicerie, de ne pas faire l'avance de frais lorsqu'elle fait ses achats et celui, pour le réseau des épiceries, de bénéficier d'une partie de la marge reversée par les enseignes. Cette marge alimente le «pot commun» du réseau et permet donc de redistribuer aux épiceries solidaires.

Nouveau partenariat en Ile de France avec l'enseigne Simply Market.

L'A.N.D.E.S. propose aux épiceries sociales et solidaires de la région Ile-de-France une nouvelle possibilité d'approvisionnement. Ce nouveau partenariat, innovant, a l'avantage de faire appel au e-commerce.

La fondation Simply est déjà partenaire de l'A.N.D.E.S. à travers le jumelage de magasins Simply Market et des épiceries sociales ou solidaires. Plusieurs magasins ont fait des dons en matériel d'équipement et apportent un soutien technique à l'épicerie sociale ou solidaire de leur quartier.

DANS CE NUMERO

| | |
|--------------------------------------|-----|
| Programme d'approvisionnement 2010 | p.1 |
| Historique des enseignes partenaires | |
| Nouveau partenariat Simply Market | |
| Les choix d'approvisionnement | p.2 |
| Conditions de participation | p.3 |
| Comment y participer ? | |



Les choix d'approvisionnement

Le programme d'approvisionnement permet à chaque épicerie de choisir ses fournisseurs : en grande distribution et/ou en circuits courts.

• Approvisionnement en grande distribution : l'épicerie choisit l'une des **enseignes partenaires (Champion, Carrefour Market, Carrefour, Auchan)**.

Si l'épicerie n'a pas de magasin d'une enseigne partenaire alentour, elle pourra s'approvisionner auprès d'un autre distributeur national. Dans ce cas, l'épicerie devra faire l'avance des fonds.

• Approvisionnement en circuits courts : l'épicerie peut utiliser une partie ou la totalité de son enveloppe pour s'approvisionner en circuits courts. Il s'agit de producteurs locaux de fruits et légumes, laitages, oeufs, viande, artisans boulangers, etc... (il ne s'agit en aucun cas d'enseignes nationales).

L'intérêt d'un circuit court est de limiter les intermédiaires et de favoriser l'emploi local. Ce choix s'inscrit dans une démarche de développement durable souhaitée par l'A.N.D.E.S. (limiter le "coût carbone").

Par exemple : l'épicerie X ayant une enveloppe de 15000€ peut choisir d'utiliser :

- 10 000€ auprès du magasin Carrefour
- et 5 000€ en circuit court pour acheter des légumes à un agriculteur local.

Les modalités de règlements diffèrent selon le choix du distributeur auprès duquel l'épicerie s'approvisionnera :

- enseignes Champion et Carrefour Market : l'A.N.D.E.S. crée un compte client au nom de l'épicerie et reçoit directement les factures des achats réalisés.

L'épicerie n'a donc pas d'avance de frais à faire.

- enseignes Carrefour : l'A.N.D.E.S. envoie à l'épicerie des bons d'achats qu'elle utilise pour régler ses achats en caisse.

Chaque bon d'achat n'est utilisable qu'une seule fois et aucun rendu de monnaie n'est possible : il faut donc que l'épicerie fasse des achats d'un montant au moins égal à la valeur faciale du bon d'achat. Si le montant d'achat est supérieur à la valeur de la carte, l'épicerie devra faire l'appoint.

- enseignes Auchan : l'A.N.D.E.S. envoie à l'épicerie des cartes cadeaux qu'elle utilise pour régler ses achats en caisse.

Les cartes cadeaux sont débitées progressivement du montant des achats, l'épicerie n'est donc pas obligée de les utiliser dans leur totalité en un seul achat. L'épicerie peut également consulter le solde d'une carte cadeau grâce à un serveur téléphonique.

- enseignes non partenaires et circuits courts : l'épicerie fait ses achats puis l'A.N.D.E.S. la rembourse sur envoi de copie des tickets de caisse ou factures.

Enseignes Simply Market (uniquement pour les épiceries de la région Ile-de-France) :

L'épicerie passe sa commande et règle ses achats par carte bancaire sur internet. Elle sera livrée directement par les salariés du «Potager de Marianne». L'A.N.D.E.S. rembourse l'épicerie sur envoi de copie de factures.

Votre avis nous importe

Votre épicerie pourra émettre des souhaits entre les différents fournisseurs.

Le choix final sera cependant validée avec l'équipe de l'A.N.D.E.S.

Conditions de participation au programme d'approvisionnement 2010

1/ Etre adhérent à l'A.N.D.E.S. :

Voir les modalités sur notre site internet www.epiceries-solidaires.org, onglet "Le réseau", page "Adhérer à l'A.N.D.E.S."

2/ Mettre en place la traçabilité demandée par l'Etat et participer à l'évaluation de l'action :

En accord avec la DGAS et dans le cadre du programme expérimental, l'A.N.D.E.S. demande aux épiceries bénéficiant du programme d'approvisionnement d'utiliser le logiciel Escarcelle. Il permet à l'épicerie de gérer le suivi de ses bénéficiaires, mais également la gestion de la distribution, de ses stocks et la traçabilité des produits achetés.

Ce logiciel a été approuvé par la CNIL.

3/ Communiquer les informations relatives à l'utilisation de l'enveloppe :

Les épiceries doivent envoyer l'ensemble des tickets de caisse ou factures intégrales des achats réalisés dans le cadre de ce programme.

4/ Revendre ces produits aux bénéficiaires à 20% maximum de leur valeur marchande.

Calcul de la file active : il s'agit du nombre de familles ayant fréquenté votre épicerie au cours du mois.

Pour plus de précision, il convient de faire la moyenne sur les 3 derniers mois.

Il ne faut pas tenir compte :

- du nombre de passages dans le mois
- du nombre de personnes composant la famille.

Pour de plus amples renseignements sur le logiciel **Escarcelle** : voir sur notre site internet www.epiceries-solidaires.org, onglet "Les moyens", page "Le logiciel Escarcelle".

Vous pourrez, entre autres, demander l'accès à une démonstration en ligne.

Comment participer au programme d'approvisionnement 2010 ?

Renvoyer le formulaire intitulé "Demande de participation au programme d'approvisionnement 2010" à l'adresse suivante :

A.N.D.E.S. - Approvisionnement 2010
7, rue de Domrémy
75013 Paris

ou par mail à morgane.david@epiceries-solidaires.org

ou par fax au 01 43 36 11 41

Pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à contacter Morgane DAVID, chargée des adhésions et de l'approvisionnement, par téléphone au 01 44 24 05 10 ou par mail à l'adresse ci-dessus.

Vous pouvez également prendre contact avec l'animateur réseau de votre région (voir les coordonnées sur notre site internet www.epiceries-solidaires.org onglet "L'association", page "L'équipe").

N° spécial distribué
gratuitement
Comité de rédaction :
Morgane David
Isabelle Clep
Agathe Cousin
Guillaume Bapst
Claire Salomon
Véronique Blanchot

Adresse courrier :

A.N.D.E.S.
7, rue de Domrémy
75013 Paris

Lignes téléphoniques :

Approvisionnement : 01.44.24.05.10
Animation : 01.44.24.09.50
Fax : 01.43.36.11.41

Conformément aux directives formulées par la DGAS à l'occasion d'une réunion le 20/10/2009, la participation des épiceries au programme d'approvisionnement de l'A.N.D.E.S. n'a en aucun cas vocation à se substituer aux autres formes d'approvisionnements des structures.

Elle ne remet donc pas en cause le droit des épiceries à bénéficier des produits issus du Programme National d'Aide Alimentaire, du Programme Européen d'Aide aux plus Démunis, ou des collectes, distribués notamment par les Banques Alimentaires.

